



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES (CCF) SUR LES COMPTES
2014

L'organe de révision recommande au parlement d'approuver les comptes 2014

Le Contrôle cantonal des finances recommande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels et le bilan de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2014.

L'audit a été mené par l'organe de révision en toute indépendance, comme le prévoient les dispositions légales, et selon les normes professionnelles reconnues par la Chambre fiduciaire. Ces travaux répondent à la volonté du gouvernement et du législateur de contrôler de manière approfondie les comptes de l'Etat.

Il est précisé que l'audit réalisé par le CCF a été effectué selon les dispositions de la loi du 12 mars 2013 sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF), entrée en vigueur le 1er juillet 2013.

Le CCF relève qu'il a l'agrément en qualité d'expert-réviseur de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

Le CCF mentionne également que les comptes 2014 de l'Etat de Vaud soumis à son contrôle ont été tenus pour la première fois selon le plan comptable MCH2 (Manuel modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes) et les dispositions modifiées de la loi sur les finances.

Le CCF émet une opinion d'audit indiquant que les comptes annuels et le bilan de l'Etat pour l'exercice 2014 sont conformes à la loi vaudoise sur les finances.

Le CCF formule un constat relatif à un autre point de l'application de la loi sur les finances qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes annuels, à savoir la mise en place du système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration vaudoise qui n'est pas aboutie.

De plus, le CCF a délivré son rapport d'activité 2014 qui comprend notamment la liste

des 88 rapports établis dans le courant de l'année 2014.

Les deux rapports susmentionnés sont publics, conformément aux dispositions de la loi sur le Contrôle cantonal des finances.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mai 2015

Thierry Bonard, chef du Contrôle cantonal des finances, 021 316 19 70; rapports complets disponibles sur le site www.vd.ch

[Rapport activités CCF 2014](#)

[Rapport CCF revision comptes 2014](#)